

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

assistance-publique-cgt.fr



Le 6 décembre,  
votez pour des délégué.e.s CGT  
qui se mobilisent  
et continueront à se mobiliser  
pour le maintien des orthophonistes  
dans les hôpitaux et établissements  
et la publication immédiate  
de nouvelles grilles de salaires.



Avec la CGT,  
donnons à l'AP-HP,  
un avenir à visage  
humain !

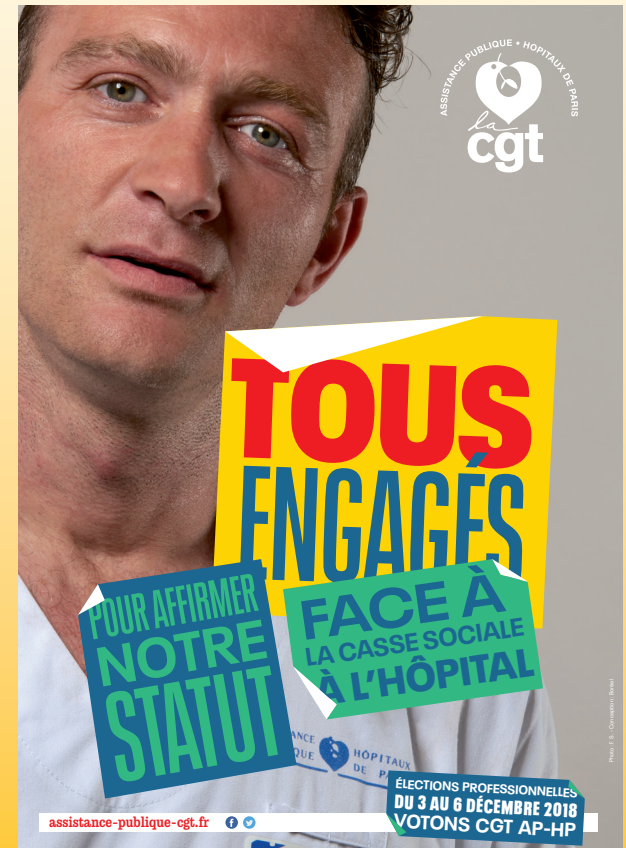
ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018  
VOTONS CGT AP-HP

Coordonnées du syndicat

Union Syndicale AP-HP CGT (USAP CGT)  
Bourse du Travail - 3 rue du Château d'eau - 75010 Paris  
Tel : 01 42 08 82 14 - Mail : usap-cgt.sap@daphp.fr

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES  
DANS LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

## TECHNICIEN-NE DE LABORATOIRE



Ne pas jeter sur la voie publique

Union Syndicale CGT AP-HP - Octobre 2018

# TECHNICIEN-NE DE LABORATOIRE

**L'**implication et la grande capacité à évoluer des technicien.ne.s a permis de passer l'épreuve de l'accréditation partielle. L'échéance 2020 imposera encore des contraintes et des pressions tant sur la pratique que sur les effectifs dans les laboratoires. Ces résultats ont été chèrement payés par l'augmentation de la charge de travail et les regroupements (GHT, GCS, sectorisation,...). La profession subit de plein fouet l'évolution technologique et numérique pour répondre aux attentes des prescripteurs, mais aussi de la population de plus en plus en demande de données sur sa santé.

## Les enjeux pour les professionnel.le.s :

- la reconnaissance de nouvelles compétences (informatique, qualité, métrologie, analyse et traitement de données,...), par le biais de formation ou de VAE.
- la reconnaissance salariale équivalente à la grille de la catégorie A.
- la reconnaissance de la pénibilité en intégrant la catégorie active (travail 7 jours sur 7 ; 24h sur 24).
- l'intégration des contractuel.le.s à la fonction publique hospitalière et la conservation du statut.
- le maintien d'effectifs nécessaires pour garantir la qualité des conditions de travail (plannings, repos, congés, charge de travail, tension psychologique...),
- le danger de la mobilité induite par les regroupements expose les risques psychosociaux à cause de l'insécurité du poste (la mise en place des GHT impose des transferts d'activités et demain des agents).

## Le ministère mise sur la conscience et la compétence professionnelle des technicien.ne.s et sur leur sens du service public pour la recherche de rentabilité !

Nous exerçons dans un système de soins publics en pleine mutation-accroissement due à l'augmentation de l'activité des établissements. La biologie a une place essentielle pour le diagnostic clinique. Aujourd'hui, la société numérique impose de disposer d'un flux d'information constant. La biologie va évoluer par la production de constantes récurrentes et en grande quantité.

Le numérique et la miniaturisation vont révolutionner notre domaine avec des chaînes robotiques à fort rendement d'un côté, et la biologie délocalisée allant jusqu'à l'appareil portatif individuel. Ce défi technologique et numérique est déjà relevé au quotidien par les technicien.ne.s démontrant les nouvelles compétences acquises qui doivent être validées et valorisées.

La profession a atteint un niveau suffisant de qualification pour être reconnue au niveau licence, donc en catégorie A. Les perspectives en matière de gestion d'automates (maintenance, qualité) comme celles d'analyse et de traitement de données doivent ouvrir la possibilité d'accéder au niveau master.

Les GHT mettent en place des regroupements et la construction de nouvelles plateformes partout sur le territoire. Les technicien.e.s sont confronté.e.s à des mobilités forcées mais également à une réorganisation de leur travail (plannings, équipes, encadrements, ...) qui les mettent en difficulté jusque dans leur vie privée. Ces problématiques seront portées devant les instances par les représentant.e.s CGT.

Démographiquement, 27% des effectifs ont plus de 55 ans, ce qui veut dire un départ prochain à la retraite; ils/elles doivent être remplacé.e.s afin d'assurer le maintien d'effectifs nécessaires pour garantir la qualité des conditions de travail et d'organisation

**La pénibilité du métier de technicien.ne de laboratoire n'est pas prise en compte dans la Fonction Publique Hospitalière : Départ à la retraite à 62 ans malgré un travail 7 jours sur 7, 24 heures sur 24 ! La catégorie active est légitime.**

La précarisation des emplois par l'augmentation du nombre de CDD est un moyen pour maintenir nos collègues en situation d'insécurité et d'obéissance les amenant à accepter toujours plus. La CGT revendique la limitation des emplois précaires et l'intégration dans la Fonction publique hospitalière.

## LA CGT REVENDIQUE :

- Le maintien d'effectifs adaptés aux besoins
- La reconnaissance du niveau licence
- La reconnaissance de la pénibilité pour une retraite à 57 ans
- Le respect de la qualité vie professionnelle-privée
- La titularisation des contractuel.le.s

**DU 3 AU 6 DÉCEMBRE 2018,  
VOTEZ CGT !**